

Compte rendu du Conseil municipal du 19 JANVIER 2016 N°1

L'an deux mille seize, le 19 janvier à dix huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :

Présents : JL. ABADIE, E. BOURGAILH, N. DURIN, S. ESTOURNEL, C. GARCIA, C. GOUPIL, E. JUSTE, B. MOGICATO, C. PELTIER, B. PETIT, P. QUERE, J. VISENTIN.

Procuration : D. CLARET, procuration à J.L. ABADIE, D. LONIGRO, procuration à B. MOGICATO, I. NOSAVAN, procuration à N. DURIN

Secrétaire de séance : Bruno MOGICATO

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant l'information du départ à la retraite d'Evelyne AUTHIER pour le 1^{er} juillet prochain. Puis il explique la tenue de ce conseil municipal extraordinaire, en raison d'une décision modificative demandée par le Trésorier avant le 21 janvier. Enfin il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : une convention avec le Sicoval pour le « projet baby-sitting » et une convention tri-partite Sicoval-commune-Département pour le radar pédagogique.

DECISION MODIFICATIVE N°4

M. Mogicato présente à l'assemblée la nécessité d'une décision modificative du budget pour permettre le paiement des dernières factures de dépenses générales de fonctionnement sur l'année 2015 ; en effet, un dépassement de crédits apparaît sur les comptes « énergie, électricité », « prestations de service » et « entretien des bois et forêts ».

- au niveau de l'énergie, on a pu constater une hausse de consommation sur la salle polyvalente, liée à une nette augmentation de son utilisation, mais également sur la chaudière qui alimente la bibliothèque et la salle du conseil municipal, et aussi une hausse de la consommation électrique sur l'école maternelle. Une analyse plus fine des consommations doit être réalisée avant le vote du prochain budget. Il est proposé que le Soleval nous donne des éléments de consommation moyenne pour nous aider dans nos prospectives.

- au niveau des prestations de service, l'écart vient de factures de 2014 réglées en 2015 (repas de Noël des enfants) alors que les mêmes factures de 2015 ont été payées sur 2015, et également de la hausse du nombre d'enfants fréquentant la cantine.

- pour l'entretien des bois et forêts, il n'était pas prévu de frais, et nous avons dû faire appel à une entreprise pour abattre et élaguer des arbres qui menaçaient la sécurité.

M. le maire propose donc de basculer 30.000 € du compte 6554 (sur lequel on avait prévu le remboursement des crédits du gymnase qui n'a pas eu lieu cette année) pour les dispatcher sur les comptes « énergie, électricité » pour 10.000 €, « prestations de service » pour 12.000 € et « entretien bois et forêts » pour 8.000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la DM n°4.

Délibération 2016- 01-01 à 19h00

TEMPS DE TRAVAIL DE LAËTITIA SACREPAYE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Laëtitia Sacrepaye travaille à la mairie de Lauzerville comme agent d'animation pour 24,5 h lissées sur l'année, et a un autre contrat en CDD auprès du Sicoval pour compléter.

Or, elle nous demande de ne plus travailler pour la commune la dernière semaine du mois d'août pour poursuivre son travail au Sicoval auprès du centre de loisirs sur cette semaine-là. Au vu des

embauches que nous avons réalisées depuis cet été pour le périscolaire, sa présence n'est plus si indispensable sur la commune fin août.

M. le maire précise que le Sicoval envisage de titulariser Laëtitia sur son poste, afin qu'elle accède au statut de fonctionnaire sur un temps plein.

Le calcul de son temps de travail lissé sur l'année aboutit à un temps de 23h par semaine, donc une baisse de son temps de travail sur la commune. Dans la mesure où cela ne dépasse pas 10% de variation, l'avis du comité technique n'est pas requis.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification du temps de travail de Laëtitia Sacrepaye pour le passer de 24.5h à 23h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération 2016- 01-02 à 19h10

CONVENTION PROJET BABY SITTING

Sylvie Estournel présente le projet de stage baby-sitting : il s'agit d'une semaine organisée avec le Sicoval à Lauzerville, à destination des jeunes à partir de 16 ans, pour leur donner des bases leur permettant de garder des enfants en toute sérénité. Ce stage s'adresse à 6 jeunes de la commune de Lauzerville et à 6 jeunes des communes de l'est du Sicoval. Pour le moment, il y a eu 15 candidatures lauzervilloises et 5 extérieures. Une convention doit être signée avec le Sicoval car les jeunes vont avoir des temps d'immersion dans des structures Sicoval (crèches, centres de loisirs) et la convention règle les questions d'assurance notamment. Une attestation sera établie à la fin du stage et les jeunes auront également un diplôme de 1^{er} secours.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer la convention du projet baby-sitting avec le Sicoval.

Délibération 2016- 01-03 à 19h15

CONVENTION PROJET RADAR PEDAGOGIQUE

Benoît Petit rappelle le projet d'acquisition d'un radar pédagogique, et d'installation de 3 supports sur la commune, en lien avec le Sicoval. En effet, ce sont les services du Sicoval qui ont fait l'étude d'implantation et les demandes de devis, afin de fournir un dossier technique au service d'amendes de police qui aide au financement de ce type d'opération.

Il précise également que doit être discutée en commission travaux la question de créer un lieu-dit à Plancade, qui permettrait de considérer une fraction de la RD 94 comme étant en agglomération, condition pour pouvoir implanter des coussins lyonnais pour réduire la vitesse. M. Juste pose la question de l'intérêt d'un radar si on envisage dans le même temps d'investir dans des ralentisseurs : le radar ayant un intérêt pédagogique, il conviendrait d'attendre les effets d'un tel équipement sur la vitesse avant d'envisager un autre équipement plus contraignant. Il lui est répondu que, d'une part le radar va tourner sur les 3 supports, que ce secteur est vraiment problématique en matière de sécurité des piétons, et qu'il va falloir du temps pour mettre en place un équipement plus contraignant.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer la convention tri-partite avec le Sicoval et le Département, concernant le radar pédagogique.

Délibération 2016- 01-04 à 19h30

La séance est levée à 19h30.